



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 janvier 2023
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2023

7-10 février 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Sao Tomé-et-Principe

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour Sao Tomé-et-Principe est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 315 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 6 200 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2023-2027.

* E/ICEF/2023/1.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Sao Tomé-et-Principe est un petit État insulaire en développement, dont le produit national brut était de 552 millions de dollars en 2021¹. La population du pays atteignait 219 078 habitants en 2022², dont environ 41 % d'enfants et adolescents âgés de 0 à 19 ans.

2. Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure caractérisé par une économie fragile, Sao Tomé-et-Principe est extrêmement vulnérable aux chocs externes et fortement dépendant de l'aide internationale, qui a représenté 19 % du revenu national brut en 2020³. Au cours des dix dernières années, la croissance économique moyenne a avoisiné 4,1 %. En 2020, malgré la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la croissance, stimulée par l'aide internationale, a atteint 3,1 % avant de descendre à 1,8 % en 2021, d'après les données du Fonds monétaire international.

3. Le pays a réalisé des progrès importants en matière de développement social, ce qui s'est traduit par une amélioration de son score dans l'Indice de développement humain, passé de 0,56 à 0,62 entre 2010 et 2019. Cependant, l'économie n'ayant pas généré suffisamment d'emplois, le taux de chômage a augmenté, passant de 13 % en 2019 à 20 % en 2020. Près de la moitié de la population (47 %) vit dans l'extrême pauvreté⁴.

4. Entre 2000 et 2020, la mortalité chez les nourrissons et les enfants âgés de moins de 5 ans a régulièrement diminué (respectivement de 77 et 80 %). En 2020, le taux de mortalité pour 1 000 naissances vivantes était de 12,7 chez les nourrissons et de 16,1 chez les enfants de moins de 5 ans⁵. Ces chiffres peuvent s'expliquer par la disponibilité accrue d'agents de santé qualifiés et l'amélioration de la couverture des établissements de soins de santé publics⁶. Néanmoins, il convient de poursuivre les investissements en vue d'atteindre l'objectif de développement durable no 3.

5. La couverture vaccinale est élevée et, avant la pandémie de COVID-19, 81 % des enfants âgés de 12 à 23 mois recevaient tous les vaccins indiqués selon leur âge. Toutefois, la faible couverture vaccinale au sein des groupes de population pauvres ou marginalisés remet en cause ces avancées. En 2019, les enfants issus des ménages les plus pauvres (69 %) étaient moins susceptibles d'avoir reçu tous les vaccins de base que ceux issus des ménages les plus riches (85 %)⁷.

¹ Banque mondiale, « RNB (\$ US courants) – Sao Tome and Principe ». Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GNP.MKTP.CD?locations=ST> (page consultée le 21 octobre 2022).

² Institut national de la statistique (Instituto Nacional de Estatística – INE), « Demographic Projections of S. Tome and Principe on the 2035 Horizon » (données mises à jour d'après les résultats du recensement de 2012).

³ Banque mondiale, « APD nette reçue (% du RNB) ». Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ODAT.GN.ZS>.

⁴ INE, Enquête sur le budget des ménages 2017, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://ine.st/index.php/publicacao/documentos/file/601-inquerito-aos-orcamentos-familiares-iof2017>.

⁵ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), « Under-five mortality » (Mortalité des moins de 5 ans). Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/topic/child-survival/under-five-mortality/>.

⁶ Banque mondiale, « Naissances assistées par du personnel de santé qualifié (% du total) – Sao Tome and Principe ». Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.STA.BRTC.ZS?locations=ST>.

⁷ UNICEF, « Just Released: Sao Tome and Principe 2019 Datasets And Survey Findings » (Exclusif : conclusions d'enquêtes et ensembles de données pour 2019 à Sao-Tomé-et-Principe), 4 janvier 2021. Disponible à l'adresse suivante : https://mics.unicef.org/news_entries/184/JUST-RELEASED:-SAO-TOME-AND-PRINCIPE-2019-DATASETS-AND-SURVEY-FINDINGS.

6. En 2021, le pays n'a enregistré que 41 nouveaux cas de VIH, correspondant à un taux de 0,2 pour 1 000 habitants, soit une baisse d'environ 29 % par rapport à l'année précédente⁸. Toutefois, seuls 30 % des filles et 28 % des garçons âgés de 15 à 19 ans possèdent des connaissances approfondies sur la transmission du VIH⁹.

7. Le taux de grossesse précoce, qui atteignait 91 naissances pour 1 000 en 2019¹⁰, est élevé et proche du taux de natalité moyen chez les adolescentes en Afrique subsaharienne. Les grossesses précoces résultent souvent des difficultés d'accès des adolescentes à des services de santé adaptés à leurs besoins.

8. La proportion d'enfants âgés de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale a diminué, passant de 9 à 5 % entre 2014 et 2019. Toutefois, en 2020, 8,4 % des enfants de moins de 5 ans issus des ménages les plus pauvres se trouvaient dans cette situation, contre 3,4 % chez les ménages les plus riches. La proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance a elle aussi diminué, passant de 17 à 12 % entre 2014 et 2019. Cependant, ce trouble demeure largement répandu chez les enfants issus des ménages les plus pauvres (16,3 %), comparativement à ceux issus des ménages les plus riches (6,9 %)¹¹.

9. Le taux d'accès à l'enseignement primaire reste élevé, avec 93 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire scolarisés à ce niveau, et un taux d'achèvement de la scolarité atteignant 87 % en 2019¹². Si la scolarisation est importante et inclusive dans l'enseignement primaire, la situation est toute autre pour l'éducation de la petite enfance. En 2019, seuls 50 % des enfants âgés de 3 à 4 ans étaient inscrits dans l'éducation préprimaire. Les enfants issus des ménages les plus riches (57 %) ont trois fois plus de chances de fréquenter un établissement préprimaire que ceux issus des ménages les plus pauvres (19 %). Il existe également des inégalités d'accès aux établissements secondaires de premier et deuxième cycles. Seuls 40 % des adolescents issus des ménages les plus pauvres fréquentent un établissement secondaire de premier cycle, contre 73 % de ceux issus des ménages les plus riches.

10. L'accès à une éducation de qualité constitue un problème majeur à tous les niveaux. En 2019, seuls 38 % des enfants âgés de 7 à 14 ans possédaient les compétences fondamentales de base en lecture, et 36 % les compétences fondamentales de base en calcul¹³. Au sein des ménages les plus pauvres, 76 % des enfants sont dépourvus de ces compétences fondamentales de base. La conjugaison de taux élevés de redoublement et d'abandon scolaire se traduit par un nombre accru d'enfants non scolarisés. Le taux de non-scolarisation augmente de 1 % à l'âge de 11 ans et de 25 % à l'âge de 17 ans. Ces tendances négatives sont imputables au nombre insuffisant et à l'inadaptation des établissements scolaires dans les régions rurales les plus pauvres, aux coûts indirects à supporter par les familles, aux ratios élevés du nombre d'élèves par enseignant, ainsi qu'au manque de formation du personnel enseignant et de programmes d'enseignement de substitution¹⁴.

11. Le Gouvernement a pris d'importantes mesures afin d'améliorer ses capacités de prévention de la violence envers les enfants et de lutte contre celle-ci. L'UNICEF

⁸ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, « Sao Tomé-et-Principe – 2021, HIV and AIDS Estimates » (Estimations relatives au VIH/sida). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unaids.org/fr/regionscountries/countries/saotomeandprincipe>.

⁹ « Sao Tome and Principe 2019 Datasets ».

¹⁰ Banque mondiale, « Taux de fertilité chez les adolescentes (nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans) – Sao Tome and Principe ». Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.ADO.TFRT?locations=ST>.

¹¹ « Sao Tome and Principe 2019 Datasets ».

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ UNICEF, « Situation Analysis on children and women in Sao Tome and Principe » (Analyse de la situation des enfants et des femmes à Sao Tomé-et-Principe, manuscrit non publié).

l'a appuyé dans la mise en œuvre d'une stratégie comportant des aspects liés aux changements sociaux, mais également comportementaux, et dans l'élaboration d'un système multisectoriel de prise en charge des cas. Il convient cependant :

- a) D'améliorer la mise en œuvre du cadre stratégique national relatif à la protection de l'enfance ;
- b) De renforcer la qualification et la motivation des travailleurs sociaux ;
- c) De mettre en place un solide mécanisme de coordination multisectorielle entre les acteurs de la santé, de la protection sociale, de la justice et des secteurs connexes.

12. La violence est largement répandue. En 2019, 84 % des enfants âgés de 1 à 14 ans ont été victimes de pratiques disciplinaires violentes, dont 14 % de châtiments corporels graves¹⁵. Les normes sociales néfastes et les inégalités de genre sont susceptibles de perpétuer certains types de violence. Ainsi, 18 % des femmes et 11 % des hommes âgés de 15 à 49 ans jugent acceptable qu'un homme frappe ou batte sa conjointe pour au moins l'une des raisons suivantes :

- a) Négliger leur enfant ;
- b) Laisser brûler le repas ;
- c) Lui tenir tête ;
- d) Sortir sans l'en avertir ;
- e) Refuser d'avoir des rapports sexuels avec lui¹⁶.

Deux pour cent des femmes âgées de 15 à 49 ans ont été contraintes d'avoir des rapports sexuels non consentis et 13 % ont subi certains types de violence¹⁷.

13. La protection sociale est la principale stratégie du Gouvernement pour réduire la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités. Au cours des dernières années, l'UNICEF l'a appuyé dans la mise en place du Conseil national de la protection sociale, dirigé par le Premier Ministre, en vue de mieux intégrer les services sociaux. Toutefois, les politiques sectorielles exigent une coordination renforcée et le pays manque de personnel capable de venir en aide aux personnes les plus susceptibles d'être laissées de côté¹⁸. L'élaboration d'une politique sociale équitable et axée sur les droits de l'enfant est entravée par la disponibilité et l'utilisation limitées de données probantes permettant d'éclairer le Gouvernement dans l'établissement d'un budget et de priorités de programmation.

14. Avant la pandémie de COVID-19, seuls 6 % des ménages appartenant aux deux quintiles de richesse les plus faibles recevaient des transferts monétaires ou des prestations sociales. En outre, seulement 1,4 % des enfants de moins de 5 ans et moins de 1 % des enfants âgés de 5 à 17 ans bénéficiaient d'une assurance maladie¹⁹. L'UNICEF a aidé le Gouvernement à compléter le programme de transferts monétaires par des interventions de prise en charge et des politiques familiales, notamment par la mise en œuvre du programme d'éducation parentale. Cependant, les programmes de protection sociale souffrent d'une répartition et d'un suivi inefficaces.

¹⁵ « Sao Tome and Principe 2019 Datasets ».

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Organisation des Nations Unies, *Plano Nacional de Resiliência e Mitigação Socioeconómica face a COVID-19 (PNARME)* (Évaluation de l'impact socioéconomique et plan d'intervention socioéconomique face à la COVID-19), 2021. Disponible à l'adresse suivante :

<https://saotomeeprincipe.un.org/pt/205835-pnarme>.

¹⁹ Ibid.

En 2021, la Banque mondiale a estimé que le taux de pauvreté dans le pays augmenterait de 67 à 78 % en raison de la crise mondiale²⁰.

15. En 2020, seuls 36 % des ménages avaient accès à de l'eau potable gérée en toute sécurité et 42 % à des services de base d'approvisionnement en eau potable issue d'une source améliorée. De même, en 2020, 13 % des ménages disposaient de services d'assainissement de base, et 55 % de la population utilisait des installations de lavage des mains équipées d'eau et de savon²¹. Seuls 76 % des établissements scolaires du pays ont accès à des services d'assainissement de base. Toutefois, il existe de profondes lacunes en matière de données relatives aux écoles et à d'autres établissements.

16. Sao Tomé-et-Principe est menacé par l'élévation du niveau de la mer, la modification du régime pluviométrique, la hausse des températures et les phénomènes météorologiques extrêmes. Cette situation expose la population à des risques sanitaires majeurs et compromet ses moyens de subsistance. L'absence d'évaluation des données et des risques climatiques se traduit par des déficiences dans les plans et les interventions de réduction des risques de catastrophe.

17. Les enseignements tirés du programme de pays arrivant à terme sont les suivants :

a) Les capacités de production de données de qualité doivent être renforcées au niveau national et des districts afin d'améliorer la planification et le suivi des processus et des investissements mis en place en faveur des enfants ;

b) Un financement adéquat et des dépenses publiques efficaces sont essentiels pour lutter contre les inégalités auxquelles les enfants sont confrontés ;

c) Des approches intégrées en matière de services sociaux sont indispensables pour surmonter les obstacles structurels en optimisant les capacités limitées des ressources humaines, les financements et les partenariats ;

d) Les stratégies multisectorielles nécessitent la mise en place de systèmes de coordination et de suivi clairement établis ;

e) La programmation fondée sur les risques est cruciale pour des systèmes sociaux résilients, plus efficaces face aux risques générés par le changement climatique et à ses effets.

Priorités du programme et partenariats

18. Afin d'accélérer les efforts déployés pour atteindre les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'UNICEF adoptera une approche plus stratégique pour améliorer la disponibilité de services sociaux de qualité et l'accès à ceux-ci, promouvoir les changements comportementaux et plaider en faveur de politiques sensibles aux questions de genre et aux besoins des enfants, et leur permettant, notamment les adolescents, de réaliser leurs droits. La théorie du changement du programme de pays repose sur des priorités définies avec les partenaires et inspirées des enseignements tirés. Elle établit que :

²⁰ UNICEF, « Situation analysis on children and women in Sao Tome and Principe » (non publié).

²¹ Organisation mondiale de la Santé et UNICEF, « Updated global estimates for WASH in health care facilities: nearly half lack basic hygiene services » (Mise à jour des estimations mondiales des services EAH dans les établissements de santé : près de la moitié d'entre eux n'ont pas accès à des services d'hygiène de base). Disponible à l'adresse suivante : <https://washdata.org/>.

- a) *Si* le Gouvernement renforce ses capacités de planification, de mise en œuvre, de suivi et de coordination des prestations de services visant à remédier à la vulnérabilité des enfants face à la pauvreté et à réduire les disparités persistantes ;
- b) *Si* les politiques et les stratégies concernant les enfants bénéficient de budgets suffisants et que les ressources nationales sont utilisées efficacement pour maintenir des services sociaux de qualité ;
- c) *Si* les familles, les adolescents, les enfants et les communautés sont encouragés à adopter des normes socioculturelles favorables aux droits de l'enfant ;
- d) *Si* les enfants, en particulier les adolescents, sont dotés de moyens pour promouvoir les droits de l'enfant ; et
- e) *Si* des partenariats stratégiques sont noués avec les secteurs public et privé afin de débloquent des ressources pour des interventions durables, innovantes, opportunes et adaptables tout au long de la vie d'un enfant,

Alors les enfants, notamment les adolescents et plus particulièrement ceux issus des populations les plus pauvres et les plus marginalisées, auront accès à des services sociaux de qualité et vivront dans un environnement sûr et propice à leur complet développement.

19. Le programme de pays proposé par l'UNICEF au Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe s'aligne sur la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il s'inscrit également en droite ligne du Programme du dix-septième Gouvernement constitutionnel pour la période 2018-2022 et se fonde sur la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027 :

D'ici à 2027, la population de Sao Tomé-et-Principe, en particulier les personnes laissées de côté et les plus vulnérables, bénéficie de systèmes sociaux inclusifs et de qualité et a accès à des services intégrés de protection sociale ;

ainsi que sur la réalisation 4 :

D'ici à 2027, la population bénéficie d'institutions transparentes, réactives et sensibles aux questions de genre.

Conformément au Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025, le programme comprend cinq composantes, qui toutes intègrent les adolescents.

20. Il encouragera les approches multisectorielles afin d'améliorer son impact sur les enfants. Les interventions relatives au développement de la petite enfance seront intégrées dans les services d'apprentissage précoce, de santé et de protection pour promouvoir la prestation de soins adaptés, sûrs et attentifs. Les programmes destinés aux adolescents mettront l'accent sur l'accès à l'apprentissage et aux compétences adaptées à la vie courante ; aux services de santé, notamment de santé mentale ; aux services de santé sexuelle et procréative ; aux services de prévention de la violence et d'intervention face à celle-ci ; et aux actions de lutte contre le changement climatique. Ils veilleront également à la pertinence de ces éléments.

21. Le programme de pays mettra à profit la présence et l'expérience de l'UNICEF dans le monde entier afin de faire progresser le programme d'action pour les enfants, en étroite collaboration avec le Gouvernement. Il poursuivra les investissements en faveur de l'amélioration de l'accès aux services, tout en axant les efforts sur la qualité et l'équité en vue d'atteindre les plus vulnérables. Tirant parti de la petite superficie du pays, il privilégiera :

a) Le renforcement des systèmes en améliorant l'accès aux prestations de services dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection de l'enfance et de la protection sociale, ainsi que la qualité de celles-ci ;

b) La professionnalisation du personnel des services sociaux, dans les secteurs de la protection sociale, de la santé et de la justice ;

c) La mise en place d'une prise en charge et d'une orientation multisectorielles des personnes survivantes, dans le cadre de la prévention de la violence et des interventions menées face à celle-ci ;

d) Le renforcement des capacités en matière d'approches axées sur les données et les éléments probants ;

e) L'élaboration d'interventions innovantes ;

f) La création d'une demande, en particulier chez les adolescents ;

g) L'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques.

22. Le programme rassemblera les organismes des Nations Unies, le Gouvernement et les partenaires de développement, qui collaboreront afin d'obtenir des résultats équitables, centrés sur les enfants et axés sur les questions de genre. L'initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies sera renforcée, positionnant l'UNICEF comme organisme chef de file de la conception et de la mise en œuvre de programmes conjoints contribuant au pilier « Système social inclusif » du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et ciblant particulièrement les enfants et les adolescents. Les partenariats se multiplieront avec le secteur privé au niveau local et avec les comités nationaux de l'UNICEF (Espagne, Italie, Portugal et Suède), afin d'exploiter les ressources existant dans l'agro-industrie, le tourisme et les télécommunications. La participation du secteur privé consistera notamment à développer les technologies, l'innovation et les financements ; à influencer et à remettre en question les normes et les stéréotypes de genre prédominants ; et à mener des actions de sensibilisation pour prévenir le travail et l'exploitation sexuelle des enfants.

23. Les approches spécifiques au pays seront élargies pour faire face aux inégalités subies par les enfants et les adolescents. Le programme recensera et soutiendra les enfants issus des groupes les plus marginalisés, notamment ceux vivant dans une extrême pauvreté et/ou handicapés.

Équité en matière de survie de l'enfant : santé, nutrition, eau, assainissement et hygiène

24. Cette composante contribue à la réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et est alignée sur les politiques gouvernementales relatives à la santé, à la nutrition, à l'assainissement et à l'environnement élaborées entre 2018 et 2022. Elle sera conduite par le Ministère de la santé, du travail et des affaires sociales, le Ministère des travaux publics, des infrastructures, des ressources naturelles et de l'environnement, et le Ministère de la jeunesse et des sports. Le programme appuiera le Gouvernement dans le renforcement des systèmes de santé, afin d'améliorer les services de santé des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents, de nutrition, de prise en charge du VIH, et d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH). Le programme visera à :

a) Plaider en faveur de politiques fondées sur des données probantes, de l'augmentation des affectations budgétaires et de l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques ;

b) Renforcer les capacités en vue d'améliorer la coordination sectorielle et multisectorielle entre les principales parties prenantes, pour optimiser et accroître les résultats en faveur des enfants ;

c) Améliorer la planification fondée sur des données probantes, les systèmes d'information et la qualité des services au niveau national et des districts ;

d) Promouvoir le changement social et comportemental en faveur de pratiques saines et protectrices.

25. En partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Gavi, l'Alliance du Vaccin, le programme utilisera les plateformes de vaccination comme points de départ pour étendre l'accès aux services de santé et de nutrition de l'enfant, ainsi que l'enregistrement des naissances.

26. Le programme privilégiera une approche intégrée des soins de santé primaires en faveur de la santé universelle, et encouragera l'élaboration d'une composante relative à la santé communautaire. L'UNICEF renforcera sa collaboration avec les autres entités des Nations Unies, en particulier l'OMS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en vue d'améliorer les systèmes d'information nationaux et la planification au niveau des districts, et d'augmenter les affectations budgétaires et les dépenses en fonction des résultats.

27. En collaboration avec l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le programme appuiera l'élaboration d'une stratégie visant à lutter contre les grossesses précoces et la violence, et à favoriser la santé mentale et la nutrition. Les compétences interpersonnelles des agents de santé seront renforcées afin de fournir des services de soins de santé de qualité, adaptés aux adolescents et sensibles aux questions de genre, de manière bienveillante, respectueuse et non discriminatoire, encourageant la demande de services de santé essentiels.

28. Des interventions relatives au changement social et comportemental seront conjointement mises en œuvre avec l'OMS et le FNUAP, afin que les filles et les garçons, les familles et les communautés revendiquent l'accès à des services de santé de qualité, adoptent des pratiques parentales positives, ainsi que des comportements sains et sans danger, et exigent un soutien de qualité pour le bien-être de leurs enfants.

29. On cherchera à mettre en place des solutions conduites par les adolescents afin qu'ils puissent promouvoir parmi leurs pairs et au sein de leur communauté des comportements sains et protecteurs au regard du VIH, de la violence, des grossesses précoces, de la nutrition, de la défécation à l'air libre, du changement climatique et de l'hygiène, notamment la gestion de l'hygiène menstruelle. Différentes plateformes seront utilisées pour mobiliser les adolescents, y compris ceux qui ne sont pas scolarisés, et les doter des compétences nécessaires pour devenir des agents du changement positif.

30. La composante EAH encouragera le changement comportemental en faveur de l'adoption de pratiques appropriées (traitement et stockage de l'eau par les ménages, demande de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et élimination de la défécation à l'air libre). Ces initiatives seront mises en œuvre à l'aide de la stratégie d'assainissement total piloté par la collectivité, qui soutient les communautés jouant un rôle actif dans la prestation de services. Cette approche renforce également la résilience, grâce à la prise en compte des risques et des conditions environnementales au niveau local. Le programme débutera par une analyse de la situation de référence des questions climatiques touchant les enfants, qui mettra l'accent sur les services EAH, sans toutefois s'y limiter.

31. Il permettra d'améliorer le système d'information national sur le secteur EAH, notamment la collecte de données fiables, afin d'assurer le suivi :

- a) De la fonctionnalité des sources ou des systèmes d’approvisionnement en eau potable ;
- b) Des zones soumises à un stress hydrique ;
- c) Des données hydrogéologiques ;
- d) Des infrastructures EAH dans les établissements scolaires et les centres de santé ; et
- e) Des ensembles de données relatives à la santé (taux de choléra, VIH, malnutrition) indiquant les zones sujettes aux risques.

32. En coordination avec des partenaires stratégiques, dont l’Union européenne, la Banque mondiale, les donateurs et les partenaires bilatéraux, le programme aidera le Gouvernement à faire en sorte que les enfants, notamment les adolescents, et leur famille, aient accès à des services EAH sûrs et résilients. Il appuiera le Gouvernement dans la promotion de la stratégie nationale relative aux services EAH, et dans le renforcement de la coordination intersectorielle aux niveaux national et infranational.

Éducation

33. Cette composante contribue à la réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et est dirigée par le Ministère de l’éducation, de la culture et des sciences, en collaboration avec le Ministère de la jeunesse et des sports. L’UNICEF appuiera la mise en œuvre des interventions prioritaires de la Charte de la politique éducative pour la période 2019-2023, visant à atteindre l’accès universel à 12 années d’enseignement gratuit de qualité, ainsi qu’à d’autres possibilités en matière d’enseignement supérieur et d’enseignement parallèle, adaptées aux besoins du marché du travail. En partenariat avec le PNUD, l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme alimentaire mondial (PAM), l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le FNUAP et l’OMS, le programme continuera d’aider le Gouvernement à :

- a) Améliorer l’accès à l’enseignement préprimaire et réduire les inégalités existant à ce niveau ;
- b) Garantir un environnement sain, sûr, inclusif et stimulant dans les écoles primaires en améliorant les résultats d’apprentissage ;
- c) Accroître la rétention à l’aide de l’apprentissage numérique, de l’enseignement des compétences de la vie courante, du renforcement de la gestion des établissements et de la mise en place d’interventions multisectorielles ;
- d) Élargir l’offre de parcours d’apprentissage parallèle de qualité pour les filles et les garçons non scolarisés.

34. Le programme mettra à profit les enseignements tirés de la riposte à la pandémie de COVID-19. En collaboration avec la Banque mondiale et le Partenariat mondial pour l’éducation, il combattra la crise de l’apprentissage en fournissant des équipements technologiques pour l’information et la communication, en élaborant des contenus et des formations relatifs à l’apprentissage numérique et en renforçant les compétences fondamentales en lecture, écriture et calcul. Il promouvra l’apprentissage, l’autonomisation, la citoyenneté et l’employabilité des enfants et des adolescents en intégrant les compétences du XXI^e siècle et l’éducation aux questions de genre et au changement climatique, et en garantissant la participation des enfants, filles comme garçons. L’UNICEF contribuera à renforcer les capacités nationales en matière d’actualisation, de mise en œuvre et de suivi de politiques sensibles aux questions de genre et de handicap, en coordination avec les secteurs de la jeunesse et

de la protection sociale. L'organisation mettra l'accent sur le renforcement du rôle du Gouvernement dans l'assurance de la qualité et l'établissement de normes, ainsi que sur la responsabilité des districts dans la supervision de l'application des cadres réglementaires du secteur de l'éducation et l'amélioration globale de la redevabilité.

35. Le programme continuera de privilégier l'apprentissage précoce et la préparation à la scolarité en tant que facteurs déterminants des résultats des apprentissages fondamentaux. Il accélérera l'accès à un enseignement préprimaire de qualité, en particulier pour les plus vulnérables, en formant des enseignants à ce niveau, en sensibilisant à la parentalité positive et en menant une analyse approfondie de l'efficacité des affectations budgétaires et des dépenses dans l'enseignement préprimaire.

36. Le programme adoptera une approche intégrée pour améliorer l'environnement d'apprentissage et la rétention à l'école primaire. L'UNICEF s'emploiera à encourager le Gouvernement à adopter une approche multisectorielle, en utilisant les établissements scolaires comme des plateformes pour la réalisation d'interventions coordonnées dans les domaines de l'EAH, de la lutte contre le changement climatique, de la santé, de la nutrition et de la prévention de la violence. La gestion des établissements scolaires sera améliorée en formant les enseignants pour qu'ils proposent des pédagogies innovantes favorisant la progression des compétences fondamentales, en révisant le cadre juridique de la formation des enseignants afin d'y intégrer des normes de qualité, et en incitant les parents et les personnes s'occupant d'enfants à mieux soutenir l'apprentissage de leurs enfants à domicile et à participer à la gouvernance des établissements scolaires.

37. Le programme investira dans la conception d'approches innovantes pour l'enseignement primaire, telles que l'apprentissage numérique, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des enseignants et des établissements d'enseignement, et sur l'élaboration de contenus pédagogiques attractifs. Il intégrera une composante d'évaluation pour déterminer la mesure dans laquelle l'apprentissage numérique contribue à améliorer les résultats en matière de lecture, écriture et calcul. L'UNICEF mettra à profit son rôle de chef de file par l'intermédiaire du groupe local de l'éducation, afin de mobiliser et d'influencer les partenaires de développement et le secteur privé en faveur d'interventions harmonisées relatives à l'apprentissage numérique, et de plaider pour que l'ensemble des établissements scolaires bénéficie d'une connexion à Internet.

38. Le programme soutiendra l'amélioration de l'accès à un enseignement secondaire de premier et deuxième cycles équitable, inclusif et de qualité, offrant des possibilités d'apprentissage parallèles, afin d'encourager la persévérance scolaire, notamment chez les enfants présentant un risque d'abandon scolaire, et de garantir la poursuite de l'apprentissage chez les adolescents déscolarisés. L'UNICEF collaborera avec la Banque mondiale, l'Union européenne, le Partenariat mondial pour l'éducation, les organismes des Nations Unies et la société civile pour appuyer le Gouvernement dans la conception de parcours d'apprentissage flexibles et la mise en œuvre de mesures multisectorielles, notamment en matière de protection sociale et de protection de l'enfance pour prévenir la déscolarisation, les grossesses précoces et la violence, et pour créer d'autres possibilités d'apprentissage pour les adolescents (âgés de 11 à 19 ans) en milieu scolaire et extrascolaire.

Protection de l'enfance

39. Cette composante contribue à la première réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et sera conduite par le Ministère de la santé, du travail et des affaires sociales, le Ministère de la justice, de l'administration publique et des droits humains, le Ministère de la défense et de

l'administration intérieure, le Ministère des droits de la femme, le Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences, le Ministère de la jeunesse et des sports, et d'autres acteurs clés. En coordination avec l'OMS, le FNUAP et le PNUD, le programme appuiera des interventions axées sur la protection des enfants et des adolescents contre la violence, en particulier la violence sexuelle, et les grossesses précoces.

40. Il continuera à encourager la création d'un système de protection de l'enfance multisectoriel plus résilient, plus inclusif et plus sensible aux questions de genre et de handicap, disposant de services sociaux aux effectifs renforcés, et soutiendra les efforts visant à accroître l'efficacité budgétaire. Il consolidera la collaboration et les processus d'orientation entre les services de protection sociale, de justice, de santé et d'éducation afin de mettre en œuvre un système national de prise en charge intégrée des cas relevant de la protection de l'enfance. Plus spécifiquement, il privilégiera le renforcement des systèmes de données administratives pour améliorer la qualité des données probantes relatives à la protection de l'enfance.

41. Le programme continuera d'appuyer l'acquisition de connaissances, de compétences et d'aptitudes par les enfants, les adolescents et leur famille afin de prévenir et de signaler les pratiques violentes et néfastes et d'adopter une parentalité positive. Il mettra particulièrement l'accent sur l'importance des liens intersectoriels dans la réduction des grossesses précoces et de la violence, par le biais d'interventions relatives à la santé, à l'éducation et à la protection sociale. Des initiatives de renforcement des compétences doteront les enfants, notamment les adolescents, de moyens pour servir de modèles influant positivement sur les attitudes et les comportements au regard des grossesses précoces, de la violence et du signalement des atteintes à la protection de l'enfance.

Inclusion sociale

42. Cette composante contribue aux réalisations 1 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle est alignée sur le Plan d'action quinquennal du Gouvernement pour la période 2018-2022. Elle sera dirigée par le Ministère de la santé, du travail et des affaires sociales, le Ministère de la planification, des finances et de l'économie bleue, le Ministère des droits de la femme, l'Institut national de la statistique et le Ministère de la jeunesse et des sports. En partenariat avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque mondiale, le programme consolidera les systèmes de protection sociale et appuiera l'élaboration de politiques visant à garantir la mise en œuvre efficace de services de protection sociale inclusifs, équitables et tenant compte des enfants.

43. Il renforcera les capacités du Gouvernement à évaluer la pauvreté et les inégalités et à y remédier, en mettant l'accent sur les populations les plus vulnérables et sur l'optimisation des ressources limitées. Cette initiative comportera notamment la production de données probantes sur la pauvreté monétaire et multidimensionnelle, ainsi qu'une analyse budgétaire des services sociaux qui permettra de plaider en faveur de l'élaboration de politiques, de plans d'action et de budgets fondés sur des éléments probants et adaptés aux enfants. Le programme incitera les acteurs de la société civile intervenant dans le cycle budgétaire et les processus décisionnels à renforcer la redevabilité à l'échelle nationale. Le programme appuiera le Gouvernement dans la révision de sa stratégie de protection sociale afin d'en améliorer l'efficacité, d'étendre sa couverture et d'accroître la résilience face aux chocs. Il intégrera les enseignements tirés du programme d'éducation parentale, soulignant la nécessité de professionnaliser et de décentraliser les services sociaux, de renforcer la coordination multisectorielle, notamment avec la société civile, et

d'élaborer des plans de communication contextualisés et fondés sur des données probantes.

44. Les liens avec d'autres programmes, notamment ceux relatifs à la protection de l'enfance, seront consolidés afin que le personnel des services de protection sociale puisse assurer une prise en charge des cas et un soutien psychosocial efficaces, qui viendront compléter le programme national de transferts monétaires destiné aux familles vulnérables. En collaboration avec l'OIT, le programme améliorera le registre social existant pour qu'il intègre davantage les questions de genre et de handicap et étende comme il se doit la couverture de la protection sociale.

45. Il renforcera les capacités du Parlement, des assemblées de district et des médiateurs, afin d'influer sur l'élaboration de politiques et de budgets adaptés aux enfants. À cette fin, l'UNICEF améliorera les processus de suivi et communiquera les résultats des études phares, pour que les investissements en faveur des enfants soient au cœur des priorités gouvernementales.

46. Le programme consolidera les mécanismes favorisant la participation des adolescents et appuiera l'engagement de la société civile dans les processus décisionnels pour accroître la redevabilité. Il sensibilisera les enfants à leurs droits et leur donnera les moyens d'agir en tant qu'agents positifs du changement sur les questions sociales, économiques, climatiques et environnementales. Il soutiendra l'élargissement de l'accès aux informations et aux outils permettant d'améliorer leur participation et leur suivi afin de faire progresser le programme d'action en faveur des droits de l'enfant, de promouvoir la transparence budgétaire et de surveiller l'avancée des plans d'action.

Efficacité du programme

47. Le programme sera efficacement coordonné et géré conformément aux normes de qualité et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027. Afin de garantir l'accès à des services sociaux de qualité et de promouvoir la résilience des systèmes et des communautés, des approches multisectorielles seront systématiquement mises en œuvre pour lever les obstacles liés aux questions de genre, intégrer le développement de la petite enfance et des adolescents, encourager le changement social et comportemental et renforcer la préparation aux situations d'urgence et les interventions menées face à celles-ci.

48. L'UNICEF renforcera les capacités des partenaires de mise en œuvre dans les domaines de la collecte et de l'analyse de données, en faveur de l'efficacité de la planification, du suivi et de l'évaluation, de la gestion axée sur les résultats et de la prévention de l'exploitation et des abus sexuels.

49. Le programme visera à accélérer le programme d'action pour les enfants en multipliant les stratégies de communication et de plaidoyer fondées sur des données probantes. L'UNICEF investira dans des partenariats porteurs de transformation afin d'intensifier les messages de plaidoyer, et mettra à profit l'engagement des décideurs, des partenaires du développement international et du secteur privé. La transformation numérique et l'innovation joueront un rôle central dans l'amélioration des mécanismes de mise en œuvre et de suivi, la diffusion des connaissances et le déploiement d'une communication interne et externe pertinente.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé, nutrition, EAH	900	1 700	2 600
Éducation	700	1 900	2 600
Protection de l'enfance	720	1 130	1 850
Inclusion sociale	720	920	1 640
Efficacité du programme	1 275	550	1 825
Total	4 315	6 200	10 515

Administration du programme et gestion des risques

50. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et infranationaux, et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et des ressources attribuées au programme au niveau du pays. Les responsabilités des dirigeants aux niveaux national, régional et du siège en ce qui concerne les programmes de pays sont inscrites dans le programme, les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation.

51. L'UNICEF renforcera la programmation conjointe avec d'autres entités des Nations Unies. Une stratégie relative aux activités d'appui sera mise en œuvre afin d'harmoniser et de réduire les coûts d'opération. Les organismes des Nations Unies continueront de partager leurs locaux, ainsi qu'une partie des services. L'UNICEF améliorera la gestion de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et s'assurera de sa conformité avec d'autres dispositifs de contrôle des risques, tout en continuant de renforcer ses opérations en veillant à leur rapport coût-efficacité, à leur qualité, à leur efficacité et à leur efficacité.

52. L'un des risques majeurs menaçant la mise en œuvre du programme est le manque de données probantes et la faiblesse des systèmes d'information pour la planification et les affectations budgétaires. Par ailleurs, l'aide publique au développement devrait diminuer en raison de plusieurs facteurs, dont la sortie escomptée de Sao Tomé-et-Principe de la catégorie des pays les moins avancés. En conséquence, le programme mettra l'accent sur le renforcement des systèmes d'information sur le secteur social et le développement de la recherche et de l'évaluation.

53. Une programmation innovante et axée sur les résultats orientera la collaboration avec les donateurs bilatéraux, les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, les partenariats mondiaux et nationaux, les institutions financières internationales, les fondations internationales, le secteur privé et les comités nationaux de l'UNICEF, en vue de les mobiliser et de lever des fonds pour les enfants.

Suivi et évaluation

54. L'UNICEF poursuivra sa collaboration avec les ministères pour produire et utiliser des données ventilées. Il contribuera à la réalisation des principales échéances nationales en matière de données, à savoir le recensement national (2023-2024) et l'enquête par grappes à indicateurs multiples (2024-2025), qui permettront d'établir des rapports sur les indicateurs de résultat.

55. L'UNICEF appuiera également la planification fondée sur des données probantes, notamment afin que le Gouvernement puisse recenser les enfants exclus, en mettant l'accent sur l'élaboration de budgets et de plans d'action en faveur du développement des enfants. Cette démarche garantira la production régulière de données administratives pertinentes et fiables par les ministères sectoriels, laquelle favorisera également l'établissement de rapports sur les indicateurs de produits.

56. L'UNICEF collaborera avec les institutions nationales compétentes pour suivre les progrès réalisés vers les objectifs nationaux et internationaux, en particulier les objectifs de développement durable, dans le cadre des processus et des mécanismes de suivi du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable.

57. En coordination avec le Gouvernement et ses partenaires, l'UNICEF réalisera des évaluations annuelles et semestrielles, afin de veiller à ce que le programme s'appuie sur les enseignements tirés et demeure axé sur l'obtention de résultats concrets pour les enfants.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre Sao Tomé-et-Principe et l'UNICEF, 2023-2027

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 40</p> <p>Objectifs de développement durable : 1 à 6, 8, 10, 11, 13, 16, 17</p> <p>Priorités nationales : Plan d'action quinquennal du Gouvernement constitutionnel 2018-2022</p>
<p>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : Réalisations 1 (produits 1 à 4) et 4 (produits 1 et 3)</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5</p>

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RR), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 1 : D'ici à 2027, la population de Sao Tomé-et-Principe, en particulier les personnes laissées de côté et les plus vulnérables, bénéficie de systèmes sociaux inclusifs et de qualité et a accès à des	1. D'ici à 2027, tous les enfants, filles et garçons, et toutes les femmes de Sao Tomé-et-Principe ont un accès équitable à des services de soins de santé primaires pour les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents, et les utilisent. Ils disposent également de services améliorés, équitables et durables	Pourcentage d'enfants (filles et garçons) âgés de 0 à 11 mois ayant reçu sur le territoire national trois doses de vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche ou de vaccin pentavalent (diphtérie, tétanos, coqueluche, hépatite B et <i>Haemophilus influenzae</i> type b). NR (2021) : 96 % NC (2027) : 100 %	Logiciel d'information sanitaire des districts	1. D'ici à 2027, le système de santé national, notamment au niveau infranational et des communautés, dispose de capacités accrues en matière de planification et de fourniture de services de santé des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents plus intégrés, mieux adaptés et de qualité. 2. D'ici à 2027, des politiques et des	Ministère de la santé, du travail et des affaires sociales, Ministère des travaux publics, des infrastructures, des ressources naturelles et de l'environnement, Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère des finances, de la planification de l'économie bleue, autorités locales Organisation mondiale de la Santé (OMS),	900	1 700	2 600

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RR), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
services intégrés de protection sociale.	d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu rural et urbain.	Part de la population pratiquant la défécation à l'air libre NR (2019) : 42,6 % NC (2027) : 20 %	Enquête démographique et de santé/enquête par grappes à indicateurs multiples	normes essentielles sont approuvées, les capacités du Gouvernement en matière de coordination et de mise en œuvre des programmes EAH augmentent et un plus grand nombre d'établissements ont accès à des services adéquats d'approvisionnement en eau et d'assainissement. 3. D'ici à 2027, un plus grand nombre d'enfants, d'adolescents et de familles adoptent des comportements sûrs, sains et protecteurs, et améliorent leurs pratiques en matière d'assainissement et de lavage des mains. Les communautés acquièrent le statut « sans défécation à l'air libre ».	Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme alimentaire mondial (PAM) Gavi, l'Alliance du Vaccin, Banque mondiale, Union européenne, société civile, coopération bilatérale			

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RR), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 1	2. D'ici à 2027, les enfants et les adolescents, en particulier les filles et les plus vulnérables, ont un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité, offrant des possibilités d'apprentissage parallèles dans un environnement sûr et stimulant, et acquièrent les compétences, les attitudes et les valeurs de base indispensables dans la vie.	<p>Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire (filles/garçons)</p> <p>NR (2019) : 55 % NC (2027) : 70 %</p>	<p>Statistiques annuelles, enquête par grappes à indicateurs multiples, rapports du programme</p>	<p>1. D'ici à 2027, les capacités du Gouvernement en matière d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, de coordination et de planification augmentent, entraînant une amélioration des résultats d'apprentissage grâce à un environnement scolaire adéquat et à une éducation innovante et de qualité à tous les niveaux (préprimaire, primaire et secondaire).</p> <p>2. D'ici à 2027, les familles, les adolescents et les communautés participent activement à l'amélioration du système éducatif, ont une vision claire des investissements des ressources publiques et privées et exigent la reddition de comptes à cet égard, en coordination avec les établissements d'enseignement.</p>	<p>Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de la santé, Ministère des finances, de la planification de l'économie bleue, autorités locales</p> <p>OMS, FNUAP, PNUD, PAM, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)</p> <p>Partenariat mondial pour l'éducation, Banque mondiale, Union européenne, société civile, coopération bilatérale</p>	700	1 900	2 600
		<p>Taux d'achèvement de la scolarité (enseignement primaire, enseignement secondaire de premier et de deuxième cycles) (filles/garçons)*</p> <p>NR (2019) : Primaire : 87 %, premier cycle du secondaire : 60 %, deuxième cycle du secondaire : 10 %</p> <p>NC (2027) : Primaire : 92 %, premier cycle du secondaire : 63 %, deuxième cycle du secondaire : 14 %</p>	<p>Enquêtes par grappes à indicateurs multiples</p>					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RR), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				3. D'ici à 2027, une proportion accrue d'adolescents non scolarisés, notamment ceux en situation de handicap (âgés de 13 à 19 ans) reprennent leur scolarité grâce à un enseignement parallèle ou s'inscrivent dans un programme d'enseignement professionnel, inculquant notamment les compétences de la vie courante, et l'achèvent. Ils sont préparés pour entamer leur transition vers l'âge adulte et répondre aux offres du marché de l'emploi.				
Réalisation 1	3. D'ici à 2027, un plus grand nombre d'enfants, filles et garçons, et leur famille, en particulier les plus vulnérables, sont mieux protégés contre la violence, la maltraitance, la négligence et l'exploitation, grâce	Pourcentage de mères (ou de personnes s'occupant d'enfants) estimant que les châtiments corporels sont nécessaires pour élever/éduquer les enfants. NR (2019) : 14 % NC (2027) : 10 %	Enquêtes par grappes à indicateurs multiples	1. D'ici à 2027, le système national de protection de l'enfance sera renforcé par des ressources humaines et financières accrues et plus appropriées, ainsi que par des systèmes de planification et de coordination fondés sur des données	Ministère de la santé, Ministère de la justice, de l'administration publique et des droits humains, Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences, Ministère des droits de la femme, Ministère de la défense et de l'administration intérieure, Bureau du procureur, Ministère de	720	1 130	1 850

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RR), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	à un accès élargi à des services de prévention et d'intervention multisectoriels, dans un environnement juridique, politique et socioculturel amélioré et adapté aux enfants.	<p>Nombre de filles et de garçons victimes de violence ayant bénéficié de services relatifs à la santé, à la protection sociale ou à la justice/l'application de la loi*</p> <p>Violence : NR (2021) : 82 NC (2027) : 160</p> <p>Violence sexuelle : NR (2021) : 36 NC (2027) : 60</p>	Rapports du programme	<p>probantes, favorisant la prévention des cas de violence, notamment à l'égard des filles, et la mise en place d'interventions coordonnées pour y faire face.</p> <p>2. D'ici à 2027, les enfants, filles et garçons (en particulier les plus vulnérables), leur famille et leur communauté ont une connaissance et une prise de conscience accrues de la violence, et sont plus en mesure de la prévenir. Ils ont également accès à des services compétents pour assurer leur protection et leur bien-être.</p>	<p>la jeunesse et des sports, Ministère des finances, autorités locales</p> <p>FNUAP, PNUD, Organisation internationale du Travail (OIT)</p> <p>Société civile, coopération bilatérale en faveur des adolescents</p>			
Réalizations 1 (voir ci-dessus) et 4 : D'ici à 2027, la population bénéficie	4. D'ici à 2027, un plus grand nombre d'enfants, filles et garçons, et de femmes vulnérables bénéficient d'un système de	<p>Proportion d'enfants bénéficiant d'un socle ou de systèmes de protection sociale*</p> <p>NR (2019) : 7,6 %</p>	Enquêtes par grappes à indicateurs multiples	1. D'ici à 2027, les institutions publiques, la société civile et le Parlement des enfants/des jeunes augmenteront leurs capacités à	Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences, Ministère de la santé, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère	720	920	1 640

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RR), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
d'institutions transparentes, réactives et sensibles aux questions de genre.	protection sociale amélioré et inclusif, mis en œuvre d'après des politiques, des plans d'action et des budgets actualisés et fondés sur des données probantes. Parallèlement, la transparence et la participation publique à toutes les étapes pertinentes augmentent.	NC (2027) : 12 % Le budget national et les investissements dans le secteur social font l'objet d'un suivi régulier NR (2022) : Non NC (2027) : Oui	Rapports du programme	produire et utiliser des données ventilées en faveur de l'élaboration de politiques, de plans d'action et de budgets fondés sur des éléments probants et adaptés aux enfants. 2. D'ici à 2027, le Gouvernement, en collaboration avec la société civile, améliore ses capacités centrales et des districts en matière de mise en œuvre de services de protection sociale équitables, inclusifs et adaptés aux enfants.	des finances, Ministère des droits de la femme, autorités locales FNUAP, PNUD, OIT Banque mondiale, société civile, coopération bilatérale			
	Réalisation en matière d'efficacité du programme					1 275	550	1 825
	Montant total des ressources					4 315	6 200	10 515

* Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.